



Villeneuve
Saint Georges

ANNEE 2018
1ere SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 MARS 2018

L'an deux mille dix huit, le 13 mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 7 mars, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Sylvie ALTMAN, Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL, Elsa BARDEAUX, Sylvie RICHETON, Charles KNOPFER, Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER (sauf pour le vœu « Villeneuve-Saint-Georges sécurité »), Christian JONCRET, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Omar CHERIGUENE, Sabah CABELLO SANCHEZ, Marc THIBERVILLE, Birol BIYIK, Mohamed BEN YAKHLEF, Alexandre BOYER, Julia MORO, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT

ABSENTS REPRESENTÉS

Nathalie DINNER a donné procuration à Sylvie ALTMAN (pour le vœu « Villeneuve-Saint-Georges sécurité »)
Maurice BELVA a donné procuration à Yannick PILATTE
José GRACIA a donné procuration à Christian JONCRET
Soazic DEBBACHE a donné procuration à Alexandre BOYER
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Jean-Pierre DAVIDÉ
Kalayarasi RAVIENDRANATHAN a donné procuration à Elsa BARDEAUX
Insaf CHEBAANE a donné procuration à Sylvie RICHETON
Nadia BEN MOUSSA a donné procuration à Mohamed BEN YAKHLEF
Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Guillaume POIRET
Jocelyne LAVOCAT a donné procuration à Jean-Paul ESPINAR
Kristell NIASME a donné procuration à Philippe GAUDIN

ABSENTS NON REPRESENTÉS

Bénédicte BOUSSON-JANEAU,
Mubbashar KHOKHAR
Imen GUEDDA
Dominique JOLY

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

Manuel MENAL, Directeur général des services
Eugène MONTANTIN, Directeur général adjoint des services
Julien SAHUGUET, Directeur général adjoint des services
Cindy RODRIGUES, Directrice générale adjointe des services
Aurore RANÇON MEYREL, Directrice des Affaires juridiques, des assemblées et de l'achat public

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Julia MORO** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M Manuel MENAL**, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

URBANISME, AMENAGEMENT, COMMERCE ET ACTIVITES ECONOMIQUES

Urbanisme

1.M KNOPFER - Avis sur l'acquisition à l'amiable par l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre de terrains sis 87 et 91 chemin des Pêcheurs (AR 147 et 148)

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Donne un avis favorable à l'acquisition à l'amiable par l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre de terrains nus sis 87 et 91 chemin des Pêcheurs, parcelles cadastrées AR 147-148, d'une superficie de 1.008 m², au prix de 40 000 €,

Autorise la Maire à déposer les permis de démolir et/ou d'aménager nécessaires à la réalisation du projet et à signer les actes correspondants.

2.M KNOPFER - Demande d'adhésion au Syndicat d'Action Foncière du Val de Marne (SAF 94) de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (EPT 11 GPSEA)

Le Conseil municipal,

Par 32 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Emet un avis favorable à l'adhésion au Syndicat d'Action Foncière du Val de Marne, de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

Renouvellement Urbain

3.Mme la Maire - Désignation du représentant de la Commune de Villeneuve-Saint-Georges au Conseil d'administration de l'Établissement Public Orly-Rugis-Seine Amont (EPA ORSA) fédéré à Grand Paris Aménagement

Le Conseil municipal,

Par 26 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) ayant voté contre, Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Approuve à l'unanimité, le scrutin public pour procéder à la désignation du titulaire et du suppléant au sein du Conseil d'administration de l'EPA ORSA,

Désigne pour siéger, pour 3 ans, au sein du conseil d'administration de l'EPA ORSA en tant que représentant de la commune :

Sylvie ALTMAN en tant que titulaire

Alexandre BOYER en tant que suppléant

4. Mme DINNER - Autorisation donnée au SAF 94 de céder à l'EPA ORSA les biens acquis dans le cadre de la ZAC du Centre Ville, au 74 rue de Paris sans actualisation du prix de cession.

Le Conseil municipal,

Par 28 voix pour,

Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT), Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Approuve les comptes conventionnels ci-annexés pour chacun de ces deux biens,

Autorise la cession conventionnée à l'EPA ORSA des lots n°14 et n°15 appartenant au SAF 94 au sein de la copropriété située au 74, rue de Paris dans le cadre de la ZAC multisites,

Autorise la Maire à signer tous les actes correspondants à la présente délibération.

Développement Durable

5.Mme DINNER - Approbation des conventions de mises à disposition, d'occupation et d'usage relatives aux jardins familiaux du site régional de la Fontaine Saint Martin de Villeneuve-Saint-Georges

Le Conseil municipal,

Par 33 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) s'étant abstenu,

Approuve le projet de convention entre l'Agence des Espaces Verts (AEV) et la Commune de mise à disposition de la parcelle cadastrée AM 351 située sur le domaine régional de la Fontaine-Saint-Martin,

Approuve la convention d'occupation et d'usages entre la Ville de Villeneuve-Saint-Georges et l'association des Jardins Familiaux de Villeneuve-Saint-Georges pour le domaine régional de la Fontaine-Saint-Martin telle que présentée,

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GENERALES

Finances

6. M HENRY - Approbation d'avenants aux marchés d'assurances "Flotte automobile et risques annexes" (années 2014 à 2018) et "Dommages aux biens communaux et risques annexes (années 2017 à 2021)

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'avenant n° 4 au marché d'assurance « Flotte automobile et risques annexes » avec la société SMACL Assurances-141 avenue Salvador Allende-79031 NIORT CEDEX 9

Approuve l'avenant n° 1 au marché d'assurance « Dommages aux Biens Communaux et

risques annexes » avec la Société SMACL Assurances – 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9,

Approuve l'avenant n° 2 au marché d'assurance « Dommages aux Biens Communaux et risques annexes » avec la Société SMACL Assurances – 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9,

Autorise la Maire à signer lesdits avenants et tout acte y afférent.

7. M HENRY - Adhésion de la commune de Valenton au syndicat mixte pour la production et la distribution de chaleur à Villeneuve-Saint-Georges

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'intégration de la Commune de Valenton au sein du syndicat mixte pour la production et la distribution de chaleur à Villeneuve-Saint-Georges.

8. M GARCIA - Approbation des avenants de prolongation du marché des publications municipales

Le Conseil municipal,

Par 26 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT), Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Approuve les projets d'avenant ci-annexés prolongeant les 4 lots du marché de publications municipales pour une durée de 3 mois, à compter du 3 avril 2018, sans que cette prolongation n'ait d'incidence sur le montant des lots conclus sans montant maximum,

Autorise la Maire à signer lesdits avenants ainsi que tout document administratif y afférent.

Ressources humaines

9. M JONCRET - Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATION S		NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif à temps complet	45		+1	46
Adjoint d'animation à temps complet	88	- 1		87
Médecin hors classe à temps non complet 24h30	1	- 1		0
Médecin hors classe à temps non complet 28h00	0		+1	1
Médecin hors classe à temps non complet 22h45	1	- 1		0
Médecin hors classe à temps non complet 27h00	0		+ 1	1

Médecin hors classe à temps non complet 14h00	4	- 1		3
Médecin hors classe à temps non complet 16h00	0		+ 1	1
TOTAL	139	- 4	+ 4	139

Dit que les effectifs sont fixés au 1er mars 2018,

Dit que ces dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.

10. M JONCRET - Fixation de la rémunération horaire des études dirigées effectuées par des personnels non enseignants pour le compte de la commune

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de fixer la rémunération horaire des études dirigées effectuées par des personnels non enseignants pour le compte de la commune :

Taux de l'heure : 15.99 euros

Précise que les taux retenus évolueront dans les mêmes proportions que les majorations des traitements des personnels civils et militaires de l'Etat et des personnels des collectivités,

Dit que les dépenses afférentes à la présente décision seront inscrites au budget des exercices considérés.

Solidarités

11. Mme DINNER – Marché de gestion et d'entretien courant de l'aire d'accueil des gens du voyage : approbation de l'avenant 3 et création d'un groupement de commandes avec la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine

Le Conseil municipal,

Par 33 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) s'étant abstenu,

Approuve l'avenant n°3 portant prolongation du marché de gestion et d'entretien courant de l'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale Villeneuve-Saint-Georges Crosne avec la société VAGO pour une durée de 2 mois et un montant supplémentaire de 10 688.08€ HT,

Approuve le principe de constitution d'un groupement entre la commune et la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine pour la gestion et l'entretien courant de l'aire d'accueil des gens du voyage,

Autorise la Maire à signer le projet de convention de groupement ci-annexé et tous documents afférents audit groupement,

Charge la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Administration générale

12. Mme la Maire – Attribution du nom « Espace Angela Davis » aux locaux sis 19 rue de Valenton, mis à disposition du Centre social Asphalte

Le Conseil municipal,

Par 33 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) s'étant abstenu,

Décide l'attribution du nom « Espace Angela Davis » aux locaux sis 19 avenue de Valenton et mis à disposition du Centre Social Asphalte.

13. M PILATTE - Subvention exceptionnelle à une association

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide le caractère urgent de cette délibération,

Décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 700 € pour l'association VOISINS ET ENSEMBLE.

QUESTIONS ECRITES

Premier bilan des inondations de 2018 (aide d'urgence aux riverains, organisation des secours, PCS, solutions durables envisagées...)

Pollution de la Seine : rejet d'eaux usées par l'émissaire du SIAAP (cause, effets, actions envisagées)

Installation d'une station de pompage sur le quai d'Yerres à proximité de la confluence avec la Seine (objet, maître d'œuvre, durée)

VOEUX

Vœux présentés par la majorité

- **Devenir du service de chirurgie hépatique de l'hôpital Henri Mondor de Créteil**

Le Conseil municipal,

Par 33 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) s'étant abstenu,

S'oppose au transfert de l'activité chirurgicale hépatique de l'Hôpital Henri-Mondor à l'Hôpital Paul Brousse.

- **Pour la défense et le développement des services publics**

Le Conseil municipal,

Par 26 voix pour,

Birol BIYIK s'étant abstenu,

Michel FAÏSSE ayant voté contre,

Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT), Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,

Réaffirme que la qualité des services publics à rendre aux usagers sur l'ensemble du territoire, la défense de l'intérêt général, nécessitent un plan ambitieux de créations d'emplois qualifiés pérennes et de qualité dans les nombreux services qui en ont besoin, une plus grande reconnaissance du travail et des missions exercées par les agents et une amélioration significative de leurs salaires et conditions de travail.

Affirme qu'il soutiendra toutes les mobilisations en cours et à venir (journée du 22 mars etc.) et dans tous les secteurs concernés, fonction publique, salariés du privé, retraités, cheminots, agents hospitaliers etc.

Vœu présenté par Michel FAÏSSE

Rejeté par 20 voix contre,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT), Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME), et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté pour,

Laurent DUTHEIL, Charles KNOPFER, Guillaume POIRET (pour son compte et celui de Stéphanie ALEXANDRE), Marema GAYE, Sabah CABELLO SANCHEZ s'étant abstenus.

Vœu présenté par « VILLENEUVE-SAINT-GEORGES SECURITE »

Rejeté par 25 voix contre,

Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT), Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté pour,

Guillaume POIRET (pour son compte et celui de Stéphanie ALEXANDRE) et Julia MORO n'ayant pas pris part au vote.

Fin de séance à 21h15